

Rapport au gouvernement du Manitoba  
sur les  
audiences publiques relatives aux  
solutions en matière de protection  
contre les inondations pour la ville de Winnipeg

Rapport principal

Terry Duguid, président  
*Commission de protection de l'environnement du Manitoba*

**Le 11 février 2002**

## *Lettre du président de la Commission*

Monsieur le Premier Ministre,

À la demande du gouvernement du Manitoba, la Commission de protection de l'environnement a tenu des audiences publiques afin de recueillir l'opinion de la population manitobaine relativement aux deux solutions proposées en matière de protection contre les inondations pour la ville de Winnipeg. L'objectif de ces séances était de fournir au public de l'information sur les deux solutions, de réunir ses commentaires et ses préoccupations et d'en produire un compte rendu.

Nous avons déployé tous les efforts nécessaires pour que le présent rapport soit un reflet fidèle et précis de ce que la population nous a confié. Si vous avez des questions quant à son contenu, n'hésitez surtout pas à nous en faire part. Il nous fera plaisir d'y répondre.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président de la Commission de  
protection de l'environnement du Manitoba,

Terry Duguid

## *Sommaire*

À la demande du gouvernement du Manitoba, la Commission de protection de l'environnement a tenu, en janvier 2002, des audiences publiques relatives à deux solutions en matière de protection contre les inondations pour la ville de Winnipeg. Il s'agit de l'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge et de la structure de retenue de Sainte-Agathe, tels qu'ils sont décrits dans le rapport du Groupe KGS de novembre 2001 intitulé *Flood Protection Studies for Winnipeg*.

Les audiences ont eu lieu à Winnipeg, à Morris, à Selkirk et à Sainte-Agathe du 10 au 28 janvier 2002. Leur but était de fournir au public de l'information sur les solutions de protection proposées, de réunir ses commentaires et ses préoccupations et d'en rédiger un compte rendu destiné au gouvernement. Plus de 1 000 personnes représentant un large éventail d'intérêts ont assisté aux audiences, notamment des propriétaires fonciers et d'entreprises, des agriculteurs, des élus, des représentants d'organismes, des fonctionnaires, des professionnels, des universitaires et des étudiants. Pour la plupart, ces personnes provenaient de Winnipeg, de Sainte-Agathe, de Selkirk, de Morris, de Selkirk-Est, de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Adolphe.

Au cours des séances, de nombreux résidents, particulièrement ceux qui habitent immédiatement au sud et au nord de Winnipeg, ont raconté avec vive émotion leur expérience des inondations passées, décrivant les conséquences qu'elles ont eues sur les plans personnel et financier. Ceux qui habitent immédiatement au nord et au sud du canal de dérivation et qui ont été victimes d'inondations ont manifesté de la colère et de la méfiance à l'endroit du gouvernement et des responsables des mesures d'urgence pour ce qu'ils considèrent un traitement injuste et un dédommagement inadéquat. Pour leur part, certains résidents de l'extérieur de Winnipeg ont exprimé leur ressentiment contre le fardeau financier qu'on leur impose pour la protection de ceux qui vivent dans la ville, sans pour autant bénéficier des mêmes avantages.

À la séance de Morris, la structure de retenue de Sainte-Agathe a fait l'objet d'une très forte opposition. La plupart des participants aux séances de Winnipeg, de Selkirk et de Sainte-Agathe, persuadés qu'une décision avait déjà été prise en faveur de l'agrandissement du canal de dérivation, se sont contentés de commenter cette solution. Certains participants aux séances de Winnipeg ont toutefois défendu la structure de retenue soutenant qu'elle présente une protection additionnelle à moindre coût.

La population a clairement exprimé ses attentes en matière de protection contre les inondations, non seulement pour les résidents de la seule ville de Winnipeg mais pour tous les Manitobains qui vivent dans la vallée de la rivière Rouge. Elle a indiqué que les besoins des quelques résidents de l'extérieur de

Winnipeg ne devaient pas être sacrifiés à la faveur des résidents, plus nombreux, qui habitent à l'intérieur de la ville. La question de l'indemnisation a été soulevée à toutes les audiences, avec des demandes répétées en vue de régler les réclamations en cours et de mettre en place un programme d'indemnisation efficace avant même de choisir l'une ou l'autre des solutions. Les intervenants ont également exprimé le souhait de pouvoir participer à un processus de consultation publique et d'évaluation environnementale très tôt dans le projet afin de s'assurer que leurs préoccupations seront prises en compte avant l'adoption finale de la conception de l'ouvrage et le début de sa mise en œuvre.

En tout, 116 présentations ont été soit enregistrées aux audiences publiques tenues à quatre endroits différents, soit reçues par la poste, par télécopieur ou par courriel. Plus de 25 questions ont été dégagées des audiences publiques et autres formes de présentation, dont voici les quatre principales :

l'indemnisation, les paramètres de l'étude, le fonctionnement du canal de dérivation et les autres solutions en matière de protection contre les inondations.

1. Élément dominant des audiences publiques, la question de l'indemnisation a chaque fois été soulevée avec émotion et fermeté. De nombreux participants ont exigé que cette question soit réglée avant même que l'on étudie toute solution en matière de protection contre les inondations.
2. Au cours des audiences publiques, de sérieuses préoccupations ont été exprimées à l'égard des paramètres de l'étude de KGS. Bon nombre de participants ont demandé pourquoi l'étude portait davantage sur les mesures de protection contre les inondations pour la ville de Winnipeg plutôt que pour l'ensemble de la vallée de la rivière Rouge. Les personnes qui habitent au sud et au nord de la ville se sont montrées particulièrement préoccupées par la faible portée géographique de l'étude.
3. La question du fonctionnement du canal de dérivation a été soulevée à chacune des séances, mais plus particulièrement à celles de Selkirk et de Sainte-Agathe. Les résidents qui habitent au nord et au sud de Winnipeg se sont dits fortement préoccupés par les règles de fonctionnement. Ils ont soutenu que le fonctionnement même du canal était à l'origine d'inondations répétées de leurs propriétés.
4. Selon beaucoup de participants aux audiences, d'autres solutions devraient être examinées. Parmi les plus souvent citées figurent la construction d'une « super » structure pouvant supporter une crue à récurrence de 1 200 ans, le prolongement du canal de dérivation actuel jusqu'au lac Winnipeg, le dragage du cours inférieur de la rivière Rouge entre Lockport et le lac Winnipeg et l'aménagement d'ouvrages de stockage des eaux en amont.

Parmi les autres questions abordées, il y a eu la valeur des propriétés, l'économie régionale, les embâcles, l'équité pour tous les résidents de la vallée de la rivière Rouge, l'érosion des rives, les crues au nord et au sud de Winnipeg, l'ensemble des coûts reliés aux moyens de protection contre les inondations, la crédibilité du rapport du Groupe KGS, le financement des moyens de protection contre les inondations, l'autorité responsable de la gestion de la rivière, la consultation publique, le dragage de la rivière, l'agriculture, les eaux souterraines, l'approche globale, les intérêts des Premières Nations, les mesures préventives contre les inondations, les niveaux d'eau en été, la protection de l'écosystème aquatique, le potentiel récréatif, la planification des mesures d'urgence et, enfin, le corridor de commerce du centre du continent.

# *Table des matières*

## **Rapport principal**

	<i>Page</i>
Lettre du président de la Commission	ii
Sommaire	iii
<b>Introduction</b>	<b>1</b>
Le bassin de la rivière Rouge	1
Historique des crues	1
Historique des études	2
Audiences publiques	3
But du rapport	3
<b>Solutions en matière de protection contre les inondations</b>	<b>4</b>
Agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge	4
Structure de retenue de Sainte-Agathe	4
<b>Audiences publiques</b>	<b>5</b>
Avis	5
Calendrier et formule des séances	5
Participation aux audiences	6
Opinions recueillies	8
<b>Questions soulevées</b>	<b>14</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>26</b>

## **Tableaux**

1. Participation estimative aux audiences publiques	6
2. Collectivité d'origine des participants	7
3. Présentations et interventions	8
4. Fréquence des questions soulevées	9

## **Annexes**

- A. Résumé du rapport du Groupe KGS
- B. Communiqués
- C. Résumé des audiences publiques
- D. Résumé des autres présentations

# ***Introduction***

## **Le bassin de la rivière Rouge**

Le bassin de la rivière Rouge couvre une superficie 116 500 kilomètres carrés, exclusion faite des rivières Assiniboine et Souris. Près de 13 000 kilomètres carrés se trouvent en territoire canadien et 103 500 kilomètres carrés en territoire américain. Dans le Dakota du Nord, au Missouri et au Manitoba, le bassin est remarquablement plat. La rivière prend naissance à Wahpeton, dans le Dakota du Nord. Son altitude y est de 287 mètres tandis qu'au lac Winnipeg, elle est de 218 mètres, soit une différence de 71 mètres seulement sur une distance de 872 kilomètres et une pente de moins de 0,1 mètre par kilomètre.

À son point le plus large, le bassin atteint 500 kilomètres. Lors de grandes crues, la plus grande partie de la vallée devient une plaine inondable. En 1997, la largeur de la rivière Rouge a atteint 40 kilomètres au Manitoba. Le relief plat limite le nombre de réservoirs naturels et il n'est pas possible d'aménager de grands réservoirs pour retenir les eaux de crue.

## **Historique des crues**

Selon les documents historiques, les inondations dans le bassin de la rivière Rouge ne sont pas rares. La première mention d'un tel événement remonte à 1826, bien que certains faits anecdotiques fassent état d'inondations encore plus importantes dans les années 1700. Les mentions les plus anciennes indiquent plusieurs crues majeures dans les années 1800, plus précisément en 1826, en 1852 et en 1861. Les grandes inondations du 20<sup>e</sup> siècle se sont produites en 1950, en 1966, en 1979, en 1996 et en 1997.

La pire crue des récentes années est survenue au printemps 1997 sur presque toute la longueur de la rivière Rouge. À l'automne 1996, de fortes précipitations sont enregistrées, leur niveau atteignant environ 15 centimètres à la fin d'octobre et en novembre, et laissent un degré élevé d'humidité dans le sol du bassin. Au cours de l'hiver, des chutes de neige records ou presque s'abattent à la grandeur du bassin, faisant doubler ou tripler la moyenne dans certaines régions. Les 5 et 6 avril 1997, le passage d'un blizzard laisse derrière lui une importante quantité de neige mouillée. Une remontée soudaine du thermomètre, demeuré jusque là à des températures assez froides, provoque une fonte des neiges qui vient grossir les eaux de la rivière en aval.

Le débit naturel de pointe calculé pour 1997 à La Fourche (Winnipeg) est de 4 616 mètres cubes par seconde, dont 453 mètres cubes par seconde venant de la rivière Assiniboine. Les débits de crue observés en 1997 correspondent à peu près à ceux de l'inondation de 1950, mais le maximum atteint en 1997 est

beaucoup plus élevé et de plus courte durée. La région inondée couvre une superficie de 2 000 kilomètres carrés, la pire inondation au Manitoba depuis l'établissement des zones modernes de peuplement. L'inondation de 1997 constitue une crue à récurrence de 90 ans, tandis que celle de 1826 est de 300 ans.

## **Historique des études**

Dans son rapport final intitulé *Soyons prêts pour la prochaine inondation*, adressé à la Commission mixte internationale (CMI), le Groupe de travail international sur le bassin de la rivière Rouge examine les conséquences d'une crue de l'ampleur de celle de 1997, ou plus grande encore, sur les gens, les collectivités et les administrations publiques dans le bassin de la rivière Rouge. Le rapport s'attache à la préparation de la résistance aux crues importantes et aux mesures d'atténuation à adopter en pareil cas. Le Groupe de travail y présente ses conclusions et ses recommandations sur les mesures à prendre en vue de la prochaine inondation majeure.

Dans son rapport intitulé *Living with the Red*, portant sur la réduction de l'incidence des crues du bassin de la Rivière Rouge et adressé aux gouvernements du Canada et des États-Unis, la CMI accepte la plupart des conclusions et des recommandations du Groupe de travail international sur le bassin de la rivière Rouge, en modifie certaines et en ajoute quelques-unes. En tout, 28 recommandations, tissant la toile de fond pour un plan d'action, sont acheminées à tous les paliers gouvernementaux.

À la demande de la CMI, le Groupe KGS procède à l'examen des défenses de Winnipeg contre les inondations, dégage ses éléments de vulnérabilité et propose des solutions visant à réduire les risques d'inondation pour la ville. Dans son rapport de 2000, le Groupe KGS met en évidence deux principaux systèmes de protection contre les inondations qui, s'ils étaient aménagés, pourraient réduire considérablement l'exposition de Winnipeg au risque de dommages par suite d'inondations. Le Groupe formule plus de 50 recommandations pour une protection accrue contre les inondations.

Par la suite, la province du Manitoba commande au Groupe KGS des études additionnelles portant sur les deux grandes solutions en matière de protection contre les inondations, soit l'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge et la structure de retenue de Sainte-Agathe. Dans son rapport de novembre 2001, le Groupe KGS décrit les principales caractéristiques et les coûts d'exécution des deux solutions, il établit une comparaison entre les deux en fonction d'un certain nombre d'éléments, dont le facteur économique, les incidences socio-économiques et juridiques et les risques opérationnels, il présente les résultats des études additionnelles et il détermine les exigences futures en matière d'études et de planification.



## **Audiences publiques**

En décembre 2001, le premier ministre du Manitoba annonce la tenue d'une consultation publique visant à recueillir l'opinion des résidents de la vallée de la rivière Rouge sur les solutions proposées pour la ville de Winnipeg. Les audiences publiques ont lieu en janvier 2002 à Winnipeg (les 10 et 28), à Morris (les 14 et 15), à Selkirk (les 21 et 22) et à Sainte-Agathe (les 24 et 25). L'objectif des audiences est de fournir au public de l'information relative aux deux solutions en matière de protection contre les inondations, de recueillir les avis sur celles-ci et de rédiger un rapport destiné au gouvernement sur les commentaires, les points de vue et les préoccupations exprimés.

## **But du rapport**

Le but du présent rapport est de fournir un résumé fidèle et précis du contenu des audiences publiques afin d'aider le gouvernement à faire son choix quant aux solutions proposées en matière de protection contre les inondations. Le rapport ne contient aucun commentaire sur la valeur des interventions du public ni de conclusions ou de recommandations relatives au choix d'une solution.

## ***Solutions en matière de protection contre les inondations***

Les solutions visant à protéger la ville de Winnipeg contre les inondations sont présentées en détail dans le rapport du Groupe KGS de novembre 2001 intitulé *Flood Protection Options for Winnipeg*. Le sommaire du rapport (en anglais et en français) est joint à l'annexe A.

### **Agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge**

Différents scénarios d'agrandissement du canal de dérivation sont proposés dans le rapport, allant d'une protection contre une crue à récurrence de 500 ans jusqu'à une crue à récurrence de 1 200 ans. Le scénario utilisé aux fins de comparaison est une protection contre une crue à récurrence de 700 ans. Cette protection comprend l'élévation du niveau de crête des digues ouest et est, la réfection des infrastructures existantes de protection contre les crues, l'agrandissement du canal de dérivation, la modification de l'ouvrage de sortie et la réfection de l'ouvrage de régulation à l'entrée du canal de dérivation. Le coût estimatif d'un tel agrandissement varie de 660 millions de dollars pour une protection contre une crue à récurrence de 700 ans à 1,2 milliard de dollars pour une protection contre une crue à récurrence de 1 200 ans. Les études préparatoires, les plans d'urgence, les accords de financement en matière de protection contre les inondations et la conception finale exigeraient trois ou quatre ans, suivis d'une période de construction de quatre ou cinq ans pour le scénario de protection contre une crue à récurrence de 700 ans.

### **Structure de retenue de Sainte-Agathe**

La structure de retenue de Sainte-Agathe offrirait une protection contre une crue à récurrence de 1 000 ans. Dans ce cas, les travaux comprennent une digue en terre à travers la vallée de la rivière Rouge, des ouvrages de régulation adjacents aux rivières Rouge, Marsh et Rat, un émissaire en aval de l'ouvrage de régulation de la rivière Marsh, un chenal de dérivation à la rivière Rat, la modernisation des infrastructures de protection contre les inondations et des améliorations à l'ouvrage de régulation à l'entrée du canal de dérivation. Le coût de la structure de retenue de Sainte-Agathe est évalué à 500 millions de dollars, ce qui comprend les améliorations aux infrastructures de protection contre les inondations de Winnipeg. En supposant qu'aucun accroc ne ralentisse le processus d'évaluation environnementale et d'obtention de permis, les travaux de la structure de Sainte-Agathe pourraient s'échelonner sur six ans, dont deux ans et demi pour la construction.

## ***Audiences publiques***

### **Avis**

Le 12 décembre 2001, le gouvernement publiait par voie de communiqué un premier avis relatif à la tenue d'audiences publiques sur les solutions en matière de protection contre les inondations pour la ville de Winnipeg. En décembre 2001 et en janvier 2002, la Commission de protection de l'environnement (CPE) publiait des avis d'audiences publiques dans les journaux suivants de la vallée de la rivière Rouge : le *Winnipeg Free Press*, le *Winnipeg Sun*, *La Liberté*, le *Morris Crow Wing*, le *Morris Scratching River Post*, le *Selkirk Journal*, le *Emerson Journal* et le *Altona Red River Valley Echo*. Des avis étaient également postés à plus de 5 000 bureaux de l'administration publique, entreprises, organismes et résidents. Des avis étaient aussi publiés sur les sites Internet de la CPE. Les communiqués et les avis sont joints à l'annexe B.

### **Calendrier et formule des séances**

Les audiences publiques ont eu lieu à Winnipeg, à Morris, à Selkirk et à Sainte-Agathe. La séance de Winnipeg s'est tenue le 10 janvier 2002 (de 13 h à 17 h et de 19 h à 22 h) avec une séance de suivi le 28 janvier (de 10 h à 12 h). Celles de Morris, de Selkirk et de Sainte-Agathe ont eu lieu les 14, 15, 21, 22, 24 et 25 janvier; toutes ces séances ont débuté en soirée (de 19 à 22 h) et se sont poursuivies le lendemain en matinée (de 10 h à 12 h).

La formule des audiences était la suivante : mot d'ouverture par le président de la Commission de protection de l'environnement, exposés sur l'historique des crues et les solutions en matière de protection par des représentants de Conservation Manitoba (Direction des eaux), du Groupe KGS et de *InterGroup Consultants*, présentations, interventions et questions des participants. Pour favoriser les échanges entre les intervenants et les participants, un style plutôt informel a été adopté.

Les audiences ont été enregistrées sur bande audio mais n'ont fait l'objet d'aucune transcription. Des services de traduction simultanée vers le français ont été offerts aux séances de Winnipeg et de Sainte-Agathe. Le résumé des discussions a été rédigé dans les trois jours suivant chaque séance et mis à la disposition du public sur le site Internet de la Commission de protection de l'environnement.

## Participation aux audiences

Plus de 1 000 personnes représentant un large éventail d'intérêts ont assisté aux audiences, notamment des propriétaires fonciers et d'entreprises, des agriculteurs, des élus, des représentants d'organismes, des fonctionnaires, des professionnels, des universitaires et des étudiants. La participation est évaluée comme suit : Winnipeg (343 personnes ou 32 %), Sainte-Agathe (260 personnes ou 24 %), Selkirk (220 personnes ou 22 %) et Morris (200 personnes ou 20 %) (tableau 1).

**Tableau 1 – Participation estimative aux audiences publiques**

ENDROIT	PÉRIODE			TOTAL
	MATINÉE	APRÈS-MIDI	SOIRÉE	
Winnipeg (1)		150	175	325
Winnipeg (2)	18			18
Morris	25		175	200
Selkirk	40		180	220
Sainte-Agathe	40		220	260
Total	123	150	750	1 023

En tout, 411 personnes, représentant 46 collectivités du sud du Manitoba (tableau 2), se sont inscrites afin d'obtenir une copie du rapport. Les collectivités en question sont situées entre Emerson au sud et Gimli au nord et entre Brandon à l'ouest et Beausejour à l'est. La plupart des participants provenaient de Winnipeg (25 %), de Sainte-Agathe (19 %), de Selkirk (13 %), de Morris (8 %), de Selkirk-Est (7 %), de Saint-Jean-Baptiste (3 %) et de Saint-Adolphe (3 %). Plusieurs d'entre eux ont assisté à plus d'une séance.

### *Winnipeg*

Des 110 personnes inscrites aux séances de Winnipeg, une majorité (84 personnes ou 67 %) provenait de la ville même (tableau 2). Les participants de l'extérieur venaient de Saint-Norbert (6), de Saint-Adolphe (3), de Sainte-Agathe (2), de Portage la Prairie (2), d'Île-des-Chênes (2), de Selkirk-Est, de Lockport, de Dugald, de Starbuck, de Sanford, de Pine Falls, de Steinbach et de Springfield.

### *Morris*

La majorité des 83 participants inscrits (29 personnes ou 35 %) étaient de Morris (tableau 2); les personnes de l'extérieur venaient de Saint-Jean-Baptiste (13), de Sainte-Agathe (8), de Rosenort (5), d'Aubigny (4), de Winnipeg (3), de Letellier (3), de la Réserve de Roseau River (2), de Lowe Farm (2), de

Niverville (2), de Dugald (2), de Halbstadt, de Brunkild, d'Altona, de Gretna, de Dominion City, de Humboldt, de Domaine, d'Anola, d'Emerson et de Saint-Pierre.

**Tableau 2 – Collectivité d'origine des participants**

COLLECTIVITÉ	LIEU DES AUDIENCES PUBLIQUES					TOTAL
	WINNIPEG (1)	WINNIPEG (2)	MORRIS	SELKIRK	SAINTE- AGATHE	
Winnipeg	79	5	3	8	9	104
Sainte-Agathe	2		8		67	77
Selkirk				50		50
Morris			29		4	33
Selkirk-Est	1			27	1	29
Saint-Jean-Baptiste			13			13
Saint-Adolphe	3				7	10
Otterburne					8	8
Niverville			2		5	7
Rosenort	1		5			6
Domaine			1		3	4
Libau				2	2	4
Aubigny			4		3	7
Lockport	1			3		4
Saint-Norbert	6				3	9
Dugald	1		2			3
Vermette	1			1	1	3
Petersfield				3		3
Letellier			3			3
Portage la Prairie	2					2
Sanford	1				1	2
Île-des-Chênes	2					2
Brandon				2		2
Saint-Pierre			1		1	2
Réserve de Roseau River			2			2
Lowe Farm			2			2
Pine Falls	1					1
Steinbach	1					1
Springfield	1					1
Brunkild			1			1
Dugald	1					1
Starbuck	1					1
Gimli				1		1
Beausejour				1		1
Tyndall				1		1
Oakbank				1		1
Stonewall				1		1
Lorette					1	1
Anola			1			1
Gretna			1			1
Emerson			1			1
Halbstadt			1			1
Humboldt			1			1
Dominion City			1			1

Balmoral				1		1
Altona			1			1
Total	105	5	83	102	116	411

### ***Selkirk***

Les 102 personnes inscrites venaient de Selkirk (50), de Selkirk-Est (27), de Winnipeg (8), de Lockport (3), de Petersfield (3), de Libau (2), de Brandon (2), de Gimli, de Beausejour, de Vermette, de Tyndall, d'Oakbank, de Stonewall et de Balmoral (tableau 2).

### ***Sainte-Agathe***

Les participants inscrits venaient de Sainte-Agathe (67), de Winnipeg (9), de Saint-Norbert (3) d'Otterburne (8), de Saint-Adolphe (7), de Niverville (5), d'Aubigny (3), de Domaine (3), de Morris (4), de Libau (2), de Saint-Jean-Baptiste, de Sanford, de Saint-Pierre, de Lorette, de Vermette et de Selkirk-Est (tableau 2).

### ***Autres présentations***

Au 30 janvier 2002, 17 présentations provenant de résidents, d'administrations municipales et d'organismes privés avaient été reçues par la poste, par télécopieur ou par courriel à partir de diverses localités de la vallée de la rivière Rouge, notamment de Winnipeg, de Ritchot, de Selkirk-Est, de Saint-Norbert, de Sainte-Agathe, de Pilot Mound et d'Oakville.

## **Opinions recueillies**

En tout, 116 présentations et interventions ont été enregistrées lors des séances tenues aux différents endroits ou reçues par la poste, par télécopieur ou par courriel (tableau 3). De ce nombre, 56 ont été formulées par écrit. Un résumé des audiences est joint à l'annexe C.

**Tableau 3 – Présentations et interventions**

ENDROIT	PRÉSENTATIONS		INTERVENTIONS	TOTAL
	ORALES	ÉCRITES		
Winnipeg (1)	12	9	6	18
Winnipeg (2)	5	4	0	5
Morris	11	9	8	19
Selkirk	12	8	24	36
Sainte-Agathe	11	9	10	21

Autres (poste, télécopieur, courriel)	0	17	0	17
Total	68 (56 par écrit)		48	116





Plus de 25 questions relatives aux solutions en matière de protection contre les inondations ont été dégagées des présentations, des interventions et des questions soumises lors des audiences publiques ou reçues par la poste, par télécopieur et par courriel. Ces questions sont indiquées et décrites au compte rendu de chaque séance. On trouvera dans le tableau suivant, par ordre de fréquence, les questions soulevées au cours des séances et dans les présentations reçues (tableau 4). Les questions soulevées plus de dix fois lors des séances figurent au haut de la liste et celles soulevées une seule fois ou pas du tout sont placées à la fin.

Tableau 4 – Fréquence des questions soulevées

QUESTIONS SOULEVÉES	WINNIPEG	SELKIRK	SAINTE-AGATHE	MORRIS	AUTRES*
1. Indemnisation					
2. Paramètres de l'étude					
3. Fonctionnement du canal de dérivation					
4. Autres solutions en matière de protection contre les inondations					
5. Valeur des propriétés					
6. Économie régionale					
7. Embâcles					
8. Équité pour tous les résidents de la vallée					
9. Érosion des rives					
10. Crues au nord et au sud de la ville					
11. Ensemble des coûts reliés aux moyens de protection contre les inondations					
12. Crédibilité du rapport du Groupe KGS					
13. Financement des moyens de protection contre les inondations					
14. Autorité responsable de la gestion de la rivière					
15. Dragage de la rivière					
16. Consultation publique					
17. Agriculture					
18. Eaux souterraines					
19. Approche globale					
20. Intérêts des Premières Nations					
21. Mesures préventives contre les inondations					
22. Niveaux d'eau en été					
23. Protection de l'écosystème aquatique					
24. Potentiel récréatif					
25. Planification des mesures d'urgence					

26. Corridor de commerce du centre du continent					
---	--	--	--	--	--

\* Présentations reçues par la poste, par télécopieur ou par courriel.

Fréquence des questions soulevées	
> 10	
5-10	
2-5	
< 2	

## ***Winnipeg***

L'indemnisation et les paramètres de l'étude ont été les questions dominantes des séances tenues à Winnipeg (tableau 4). Parmi les questions importantes figurent le fonctionnement du canal de dérivation, les autres solutions en matière de protection contre les inondations, la valeur des propriétés, les embâcles, l'érosion des rives, les crues au nord et au sud de la ville, l'autorité responsable de la gestion de la rivière, le dragage de la rivière, l'approche globale et les niveaux d'eau en été. Les questions relatives à l'équité pour tous les résidents de la vallée, aux coûts reliés aux moyens de protection contre les inondations, à la crédibilité du rapport, à la consultation publique, aux eaux souterraines, au potentiel récréatif et à la planification des mesures d'urgence ont également été soulevées.

Bon nombre de participants aux séances de Winnipeg ont souligné que le gouvernement avait fait connaître sa préférence quant à une des solutions et ont donc concentré leurs commentaires sur la solution de l'agrandissement du canal de dérivation. Beaucoup d'intervenants ont indiqué que le recours à ce moyen pour assurer la protection de Winnipeg ne devait pas exposer les personnes vivant au nord et au sud de la ville à des risques. Du fait qu'elle offre la meilleure protection individuelle, la structure de retenue de Sainte-Agathe a reçu un certain appui. Les personnes qui habitent au nord et au sud de Winnipeg ont affirmé que les indemnités pour les dommages résultant de l'inondation de 1997 constituaient toujours un problème. Elles ont demandé que toutes les réclamations en rapport aux inondations antérieures soient réglées et qu'une approche proactive en la matière soit adoptée pour l'avenir. La nécessité de réguler les niveaux d'eau à Winnipeg en été à des fins récréatives et touristiques et d'adopter une vision élargie en matière de protection contre les inondations a également été évoquée à quelques reprises.

## ***Morris***

L'indemnisation a constitué le thème dominant des 19 présentations faites à la séance de Morris (tableau 4), suivie de questions importantes comme les paramètres de l'étude, les autres solutions en matière de protection contre les inondations, la valeur des propriétés, l'ensemble des coûts reliés aux



moyens de protection contre les inondations et l'agriculture. Parmi les autres préoccupations soulevées, il y a eu le fonctionnement du canal de dérivation, l'équité pour tous les résidents de la vallée, l'érosion des rives, les crues en aval, la crédibilité du rapport, le financement des moyens de protection contre les inondations, l'autorité responsable de la gestion de la rivière, la consultation publique, les intérêts des Premières Nations, les mesures préventives contre les inondations et le corridor de commerce du centre du continent.

Les participants aux audiences de Morris se sont vivement opposés à la structure de retenue de Sainte-Agathe en raison de l'incertitude économique qu'elle imposerait à la vallée de la rivière Rouge dans la zone située au sud de la digue. Les résidents de la région de Morris se sont dits particulièrement inquiets des répercussions que la structure pourrait avoir sur la valeur des propriétés, le développement commercial, la croissance de la population, l'agriculture et le commerce dans l'axe nord-sud. Par ailleurs, ils ont demandé le versement immédiat d'une indemnisation à tous les riverains vivant en amont de la structure de retenue étant donné qu'ils sont susceptibles de subir une dévaluation de leur propriété et d'être davantage exposés au risque de dommages par suite d'une inondation.

### ***Selkirk***

L'indemnisation, les paramètres de l'étude, le fonctionnement du canal de dérivation, les autres solutions en matière de protection contre les inondations, la valeur des propriétés, les embâcles, l'érosion des rives, la crédibilité du rapport, le dragage de la rivière et les eaux souterraines sont au nombre des préoccupations majeures exprimées par les participants aux audiences de Selkirk (tableau 4). Au rang des préoccupations importantes figurent l'équité pour tous les résidents de la vallée, les crues en amont et les coûts reliés aux moyens de protection, suivis des questions sur le financement des moyens de protection contre les inondations, l'autorité responsable de la gestion de la rivière, la consultation publique, l'approche globale, les intérêts des Premières Nations et la protection de l'écosystème aquatique.

De manière générale, les participants à la séance de Selkirk ont indiqué que le choix du gouvernement porterait probablement sur l'agrandissement du canal de dérivation. La plupart des commentaires et des préoccupations exprimés visaient donc à décrire de quelle manière ce choix les affecterait sur les plans personnel et financier. Le thème le plus souvent abordé au cours de la séance a été celui de l'indemnisation des dommages subis lors des inondations de 1996, 1997 et 2001. En effet, les résidents de Selkirk ont affirmé que le gouvernement ne les avait pas traités équitablement, surtout en comparaison aux résidents du sud de Winnipeg qui ont subi une inondation d'envergure semblable à la leur. Ils ont

demandé le règlement de cette question et l'inclusion d'une clause d'indemnisation dans le cadre de toute entente future en matière de protection contre les inondations.

Les résidents ont aussi déploré que, dans son rapport, le Groupe KGS n'ait pu évaluer les dommages possibles par suite d'une inondation ni indiquer les mesures d'atténuation correspondantes au nord de Selkirk en raison de l'absence de données topographiques fiables. Par ailleurs, des représentants de Saint-Paul-Est et de Springfield ont souligné que l'agrandissement du canal de dérivation pourrait priver les municipalités de recettes fiscales et faire augmenter leurs dépenses.

### ***Sainte-Agathe***

L'indemnisation, les paramètres de l'étude, le fonctionnement du canal de dérivation et la valeur des propriétés ont constitué des préoccupations majeures pour les participants aux audiences de Sainte-Agathe (tableau 4). Ont suivi les questions relatives aux autres solutions en matière de protection contre les inondations, aux embâcles, à l'équité pour tous les résidents de la vallée, aux crues en aval, à l'ensemble des coûts reliés aux moyens de protection contre les inondations, à la crédibilité du rapport, au financement des moyens de protection contre les inondations, à l'autorité responsable de la gestion de la rivière, à la consultation publique et aux mesures préventives. Les questions relatives à l'érosion des rives, aux intérêts des Premières Nations, à la protection de l'écosystème aquatique et à la planification des mesures d'urgence ont été soulevées dans une moindre mesure.

Les participants aux audiences de Sainte-Agathe se sont dits d'avis que le choix avait déjà été fait en faveur de l'agrandissement du canal de dérivation et ils ont exprimé leurs points de vue uniquement sur cette solution. Ils se sont montrés grandement préoccupés par le fonctionnement du canal dans le passé et par les crues immédiatement en amont de l'entrée du canal. L'indemnisation a été une question dominante. En effet, les résidents ont indiqué que les indemnités reçues pour les dommages subis lors d'inondations antérieures étaient inadéquates et ils ont fait remarquer que des litiges portant sur des réclamations étaient actuellement en cours. Ils ont mis l'accent sur la nécessité de prendre en compte la question de l'indemnisation avant la mise en œuvre de l'une ou l'autre des solutions et d'établir les indemnités en fonction de la valeur des propriétés et de leur exposition aux risques d'inondation.

### ***Autres présentations***

L'indemnisation, le fonctionnement du canal de dérivation et les autres solutions en matière de protection contre les inondations ont constitué les principales questions soulevées dans les présentations reçues à la

Commission (annexe D). Les paramètres de l'étude du Groupe KGS, l'équité pour tous les résidents de la vallée, les embâcles, le financement des moyens de protection contre les inondations, le dragage de la rivière, l'agriculture, l'approche globale et le potentiel récréatif figurent également au nombre des questions abordées.

## Questions soulevées

Plus de 25 questions reliées aux solutions en matière de protection contre les inondations ressortent des présentations, interventions et questions soumises aux audiences et transmises par la poste, par télécopieur ou par courriel. Parmi celles-ci, les quatre questions les plus souvent soulevées sont l'indemnisation, les paramètres de l'étude, le fonctionnement du canal de dérivation et les autres mesures de protection contre les inondations.

### Indemnisation

Élément dominant des audiences publiques, la question de l'indemnisation a été soulevée à chaque séance, souvent avec une vive émotion. De nombreux participants ont insisté pour que cette question soit réglée avant même que l'on étudie toute solution en matière de protection contre les inondations pour Winnipeg. Parmi les présentations, deux contiennent des propositions sur l'inclusion de la totalité des coûts d'indemnisation dans la solution de protection proposée ou renvoient à de telles propositions.

Bon nombre de participants ont indiqué que tous les résidents de la vallée devaient être traités sur un pied d'égalité et ils ont réclamé une indemnisation pour les dommages subis lors d'inondations antérieures, que celles-ci se soient produites au nord ou au sud de Winnipeg. Des participants ont préconisé le versement anticipé d'une indemnité en fonction du risque annuel ou encore que des droits d'inondation soient achetés aux propriétaires, comme c'est le cas pour les réservoirs. En outre, des participants ont proposé que l'indemnisation soit inscrite dans la loi et qu'elle fasse partie intégrante de l'entente de financement pour toute solution à venir en matière de protection contre les inondations.

Les participants aux audiences publiques de Selkirk, de Sainte-Agathe et de Morris ont évoqué les litiges en cours relatifs à des demandes d'indemnisation résultant d'inondations antérieures. À Selkirk, un mémoire contenant une proposition d'indemnisation pour l'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge a été déposé. À Morris, un avocat a indiqué que les litiges pourraient se retrouver devant la Cour suprême du Canada si des questions comme l'indemnisation n'étaient pas réglées équitablement avant la mise en œuvre d'une solution en matière de protection contre les inondations. On a soutenu que ce sont les droits des riverains, tels qu'ils ont été modifiés par la *Loi sur les droits d'utilisation de l'eau*, qui s'appliqueraient et non pas la *Loi sur les mesures d'urgence*.

Dans bon nombre de présentations et d'interventions, on a évoqué le versement d'une indemnité reliée aux coûts sociaux d'une inondation et à la frustration d'avoir à traiter avec des experts en sinistres, d'être dans l'obligation de déclarer faillite ou d'avoir à subir divers autres préjudices.

## **Paramètres de l'étude**

Au cours des séances de Winnipeg, de Selkirk et de Sainte-Agathe, de sérieuses préoccupations ont été exprimées à l'égard des paramètres de l'étude de KGS. Bon nombre de participants ont fait remarquer que l'étude se concentrait sur les mesures de protection contre les inondations pour la ville de Winnipeg plutôt que pour l'ensemble de la vallée de la rivière Rouge. Les personnes qui habitent au sud et au nord de la ville se sont montrées particulièrement préoccupées par la faible portée géographique de l'étude.

Des préoccupations ont été soulevées à l'égard du peu d'envergure des deux solutions proposées. Nombre de participants ont souligné que d'autres mesures de protection et de prévention contre les inondations devraient être examinées. On a aussi noté que ni le volet indemnisation ni le volet atténuation, particulièrement pour les personnes qui habitent au nord et au sud du canal de dérivation, n'étaient compris dans les coûts de protection contre les inondations.

Certains participants ont aussi fait valoir que les paramètres de l'étude du Groupe KGS ne couvraient pas les incidences que le changement climatique pourrait avoir sur les crues futures dans la vallée de la rivière Rouge.

## **Fonctionnement du canal de dérivation**

La question du fonctionnement du canal de dérivation a été soulevée à chacune des séances, mais plus particulièrement à celles de Selkirk et de Sainte-Agathe. Les personnes qui vivent au nord et au sud de Winnipeg avaient un point de vue bien arrêté sur les règles de fonctionnement du canal de dérivation. Selon elles, le fonctionnement même du canal serait à l'origine d'inondations répétées de leurs propriétés et des manœuvres précipitées auraient provoqué la formation d'embâcles qui, à leur tour, auraient causé d'autres inondations. Les participants se sont plaints de ne pas être informés à l'avance de l'ouverture des vannes du canal. Les personnes qui habitent au sud de Winnipeg ont souhaité être consultées quant aux règles de fonctionnement du canal et ont demandé que des fonds leur soient accordés afin de leur permettre d'examiner de telles règles.

Les participants ont également demandé d'être consultés à l'étape de la conception de l'agrandissement du canal de dérivation pour s'assurer que leurs préoccupations seront prises en compte.

## **Autres solutions en matière de protection contre les inondations**

De l'avis des participants, d'autres solutions devraient être étudiées. Parmi les plus souvent citées figurent le prolongement du canal de dérivation jusqu'au lac Winnipeg, le dragage du cours inférieur de la rivière Rouge entre Lockport et le lac Winnipeg, l'aménagement d'ouvrages de retenue en amont et la modification des routes et autres infrastructures. Le drainage de cours d'eau naturels, comme les rivières Cooks Creek et Whitemouth, a également été évoqué comme moyen de détourner les eaux de crue vers le lac Winnipeg. Le recours à l'aéroglesseur et au brise-glace a aussi été proposé pour rompre la glace qui s'accumule le long du cours inférieur de la rivière Rouge afin de permettre la libre circulation des eaux de crue vers le lac Winnipeg.

Le fait que les autres solutions affichent un coût élevé et un faible ratio coûts-avantages n'a pas été perçu comme un élément dissuasif compte tenu du poids de Winnipeg dans l'économie de la province.

Plusieurs participants ont mentionné la nécessité d'adopter tout un éventail de mesures de protection contre les inondations et de prévention des crues dans le bassin de la rivière Rouge, notamment des ouvrages de retenue et des systèmes de régulation du drainage afin de protéger à long terme les résidents de la vallée.

Le concept selon lequel un canal de dérivation agrandi autour de la ville de Winnipeg deviendrait le principal canal de la rivière Rouge a également été abordé. Cela aurait l'avantage de réguler les débits dans la ville et de fournir à la fois une protection contre les inondations, les débits nécessaires aux activités récréatives et d'autres avantages.

## **Valeur des propriétés**

Les participants se sont montrés particulièrement inquiets face à la dépréciation des propriétés dans les régions inondables le long de la rivière Rouge, au sud et au nord de l'actuel canal de dérivation. Les personnes aux prises avec une telle dévaluation ont demandé une indemnisation. Beaucoup de personnes qui habitent au sud de Winnipeg ont indiqué que la structure de retenue de Sainte-Agathe réduirait la valeur des propriétés, surtout celles situées au sud de la structure, et qu'elles demanderaient donc une indemnisation.

Les participants aux séances de Sainte-Agathe et de Morris ont laissé entendre que le droit d'augmenter les niveaux d'eau au-dessus du niveau « naturel » pourrait être obtenu de façon équitable et légale en négociant des servitudes d'inondation avec les propriétaires touchés avant qu'une crue ne se produise.

## **Économie régionale**

Une des principales questions soulevées à la séance de Morris a été l'économie régionale de la vallée de la rivière Rouge. Il s'est agi d'une question importante aux séances de Selkirk et de Sainte-Agathe.

L'incertitude associée au fait d'habiter une plaine inondable, la perspective d'être inondé de façon répétée dans la vallée de la rivière Rouge et le spectre d'une vaste structure de retenue à Sainte-Agathe ont été perçus comme des éléments pouvant avoir une incidence négative sur l'économie de la région. Selon les résidents, l'incertitude liée au fait d'habiter au sud de la structure de retenue de Sainte-Agathe se traduirait par un recul du développement régional et une décroissance démographique.

Plusieurs présentations et interventions ont porté sur l'absence de retombées économiques associées à l'actuel canal de dérivation pour les municipalités ainsi que sur le fardeau additionnel susceptible de leur être imposé par suite de son agrandissement. Pour les municipalités rurales de Saint-Paul-Est et de Springfield, le canal agrandi accaparerait davantage de terres productives et diminuerait ainsi les recettes fiscales.

En dépit de ces observations, certains participants continuent de percevoir l'agrandissement du canal de dérivation comme un investissement judicieux afin de protéger l'économie multimilliardaire de la région de la capitale.

## **Embâcles**

La question des embâcles a été importante à la séance de Selkirk et elle a été soulevée aux séances de Winnipeg et de Sainte-Agathe. En raison de sa situation géographique – au nord et à proximité du lac Winnipeg – la vulnérabilité de Selkirk à la formation d'embâcles est notoire. Les résidents de la région de Selkirk se sont dits préoccupés par le fait que des manœuvres précipitées dans le fonctionnement du canal de dérivation risquent de provoquer des embâcles lorsque les glaces en aval ne peuvent être dégagées. Ils ont fait remarquer que les embâcles sont à l'origine de crues dans le cours inférieur de la rivière Rouge, au sud de Selkirk. Ils ont indiqué que le dragage de la rivière Rouge représenterait une solution à un certain nombre de problèmes liés aux embâcles en aval de Selkirk.

Les personnes qui vivent immédiatement au sud de Winnipeg ont aussi signalé que des manœuvres précipitées dans le fonctionnement du canal lorsqu'il y a encore de la glace dans la rivière ont déjà provoqué la formation d'embâcles qui se sont traduites par une crue en amont de Winnipeg.

## **Équité pour tous les résidents de la vallée**

La question de l'équité pour tous les résidents de la vallée de la rivière Rouge est ressortie comme un élément important à toutes les audiences, mais elle a été exprimée de façon particulièrement préoccupante aux séances de Selkirk et de Sainte-Agathe. Les personnes qui vivent au nord ou au sud de Winnipeg ont réclamé le même traitement que celles qui habitent à l'intérieur de la ville. Elles ont dit ne pas souhaiter être exposées à d'autres crues, ni perdre leurs maisons et leurs biens, ni avoir à traverser le processus d'indemnisation ou à refaire leur vie.

À toutes les séances, les participants ont laissé entendre que la solution choisie pour Winnipeg ne devait pas être au détriment d'un petit nombre de résidents à l'extérieur de la ville. Ils ont dit favoriser une protection pour la vallée entière et non pas pour Winnipeg seulement.

## **Érosion des rives**

L'érosion des rives a constitué une question importante aux séances de Selkirk et de Winnipeg et a fait l'objet d'une préoccupation générale aux séances de Sainte-Agathe et de Morris. À Selkirk, l'érosion de la rive ouest de la rivière Rouge immédiatement en aval de la sortie du canal ainsi que le long de la rivière au nord de la ville a retenu l'attention.

La variabilité des niveaux en été, soit pendant la saison des eaux libres, est source de préoccupations le long de la vallée de la rivière Rouge. À la séance de Winnipeg, plusieurs participants ont souligné que la fluctuation des niveaux d'eau était à l'origine de l'instabilité des rives.

Pour les personnes qui habitent le long de la rivière Rouge et de ses tributaires, la question de l'érosion des rives est étroitement liée à la valeur des propriétés.

## **Crues au nord et au sud de Winnipeg**

Les crues qui surviennent immédiatement au nord et au sud de la ville de Winnipeg ont fait l'objet de préoccupations majeures aux séances de Winnipeg, de Selkirk et de Sainte-Agathe. Nombre de résidents



ont mentionné les inondations répétées depuis la construction du canal de dérivation et ont dit craindre de subir des effets encore plus grands par suite de son agrandissement. Les personnes qui habitent au nord et au sud de Winnipeg ont affirmé avoir l'impression d'être sacrifiées à la faveur de la protection de Winnipeg contre les crues ou le refoulement des égouts résidentiels.

Selon les résidents, les inondations au sud de Winnipeg seraient dues à l'ouverture des vannes à l'entrée du canal et à l'effet de remous correspondant. Ils se sont dits convaincus que la situation était aggravée par les glaces qui se forment au cours des premiers mouvements de débâcle. Plusieurs résidents ont préconisé le démantèlement de la digue de Turnbull comme moyen d'acheminer plus efficacement l'eau dans le canal.

Dans la région de Selkirk, on a attribué la crue des eaux à l'ouverture des vannes du canal de dérivation alors qu'il y a encore de la glace dans la rivière Rouge, causant des embâcles le long de la rivière à partir du pont de Selkirk jusqu'à Breeze Point et au lac Netley. Les résidents de la région ont soutenu que c'est la mise en fonction même du canal de dérivation qui est à l'origine de l'augmentation des niveaux d'eau, qu'il ait présence de glaces ou non.

Les résidents des régions de Selkirk et de Sainte-Agathe étaient particulièrement préoccupés par le fait que Winnipeg ne semblait pas contribuer aux coûts de protection contre les inondations, contrairement aux municipalités situées au nord et au sud de la ville.

### **Ensemble des coûts reliés aux moyens de protection contre les inondations**

La question de l'ensemble des coûts reliés aux moyens de protection contre les inondations a été vue comme un élément important aux audiences de Selkirk, de Sainte-Agathe et de Morris. À toutes ces séances, les participants se sont dits préoccupés par le fait que l'analyse coûts-avantages ne tient pas compte de tous les coûts, tels que ceux associés aux mesures d'atténuation, à l'indemnisation et aux servitudes de même que les coûts pour les administrations publiques, les entreprises et les particuliers. Certains participants ont dit souhaiter que l'analyse de l'agrandissement du canal de dérivation fasse état des retombées économiques, notamment des effets multiplicateurs.

## **Crédibilité du rapport du Groupe KGS**

Les participants à la séance de Selkirk et, dans une moindre mesure, à celles de Sainte-Agathe et de Winnipeg ont émis des réserves quant à la crédibilité du rapport d'étude du Groupe KGS et de ses conclusions. L'une des questions les plus souvent soulevées à Selkirk a été la thèse selon laquelle le fonctionnement du canal provoquait une augmentation du débit en aval et des crues au nord de la ville. Les résidents ont réfuté toutes les affirmations du rapport relatives au fonctionnement du canal qui différaient de leurs propres observations.

L'absence de données topographiques au nord de Winnipeg a été perçue comme une grave lacune du fait qu'elle limite les prévisions de crue le long du cours inférieur de la rivière Rouge et empêche d'examiner des mesures d'atténuation.

À de nombreuses reprises, les hypothèses contenues dans le rapport du Groupe KGS ont été mises en question. On a même allégué qu'une erreur dans la relation hauteur débit naturels de la rivière Rouge à l'entrée du canal de dérivation pourrait avoir une incidence sur l'exactitude du rapport.

Malgré les critiques, quelques participants ont accordé de la crédibilité au rapport mais ils ont reproché le fait que les paramètres de l'étude ont limité la portée de celle-ci.

## **Financement des moyens de protection contre les inondations**

À chaque séance, les participants ont fait part de leurs préoccupations à l'égard des coûts élevés des moyens de protection et de la possibilité que les fonds nécessaires ne soient pas dégagés une fois que la solution aura été choisie. On a indiqué que les fonds, tant fédéraux que provinciaux, étaient limités en raison du ralentissement économique actuel au Canada et des événements du 11 septembre. La protection de Winnipeg contre les inondations semble en concurrence avec d'autres priorités, telles que les soins de santé et le renouvellement des infrastructures. La possibilité que les États-Unis contribuent financièrement à la protection contre les inondations a été évoquée puisque 80 % des eaux de crue prennent leur source dans ce pays.

Plusieurs participants ont préconisé une approche par étapes aux moyens de protection contre les inondations plutôt que la méthode du « tout ou rien ». Par contre, on a exprimé des inquiétudes concernant le report du financement ou l'échelonnement des travaux de construction sur une longue période, car Winnipeg serait vulnérable si une crue catastrophique devait se produire.

On a fait remarquer que les travaux de construction du canal de dérivation de la rivière Rouge avaient coûté environ 63 millions de dollars en 1969. À sa valeur actuelle, ce montant équivaut aux 660 millions de dollars requis pour l'agrandissement du canal.

### **Autorité responsable de la gestion de la rivière**

Plusieurs participants aux audiences de Winnipeg et de Sainte-Agathe ont proposé le concept d'une autorité responsable de la gestion de la rivière (ou du bassin ou bassin hydrographique), une question également soulevée aux séances de Selkirk et de Morris. Une telle autorité permettrait de résoudre le problème de coordination entre les différentes instances engagées dans la protection contre les inondations dans la vallée de la rivière Rouge, notamment le Canada, les États-Unis, le Manitoba, les villes et les municipalités. On a indiqué que la CMI avait recommandé des mesures de protection contre les inondations dans le bassin de la rivière Rouge, mais qu'elle n'était pas mandatée pour les mettre en application. Une autorité responsable de la gestion de la rivière pourrait rallier les ressources et apporter une réelle contribution à la gestion des eaux dans le bassin.

En raison de la portée générale de leur mandat, deux organismes – la International Coalition for Land and Water Stewardship in the Red River Basin et le Red River Basin Board – pourraient être investis de cette mission. On a fait remarquer qu'ils se réunissaient en février 2002 pour se pencher sur des questions de coopération en matière de gestion des eaux à la grandeur du bassin.

### **Dragage de la rivière**

Question majeure soulevée par les participants à la séance de Selkirk et, dans une moindre mesure, à celle de Winnipeg, plusieurs aspects concernant le dragage de la rivière Rouge ont été discutés. Plus particulièrement, on a signalé que le gouvernement fédéral avait mis fin, il y a environ cinq ans, aux services de dragage et d'assistance à la navigation le long de la rivière Rouge.

L'absence de dragage le long du cours inférieur de la rivière Rouge, de Lockport jusqu'à son embouchure, contribuerait aux crues printanières dans la région de Selkirk et plus loin en aval, au lac Netley. On a laissé entendre que le dragage de la rivière en aval de Selkirk jusqu'à Breezy Point permettrait de réduire la formation d'embâcles et l'inondation subséquente des terres basses. Par ailleurs, le dragage du cours inférieur de la rivière Rouge a été proposé comme moyen d'acheminer plus rapidement les eaux de crue vers le lac Winnipeg, limitant ainsi les débordements.

On a aussi fait remarquer que l'absence de dragage limitait la navigation commerciale, touristique et plaisancière le long de la rivière Rouge.

## **Consultation publique**

La question de la consultation publique a été soulevée à toutes les séances, mais plus particulièrement à celle de Sainte-Agathe. La tenue d'un vaste processus de consultation publique, une fois la solution retenue, a semblé faire l'unanimité. Si les présentes audiences sur les solutions en matière de protection contre les inondations pour la ville de Winnipeg ont été jugées adéquates pour les objectifs visés, elles ne le sont pour les prochaines étapes du processus.

Nombre de participants ont demandé qu'un fonds spécial soit constitué pour favoriser la participation au processus de consultation publique et permettre à la population d'obtenir les services techniques indépendants nécessaires à l'interprétation des propositions et des évaluations. Les résidents ont en effet indiqué ne pas être en mesure de saisir les détails techniques des rapports d'ingénierie, d'où la nécessité de fournir une information vulgarisée.

On a recommandé qu'une démarche de consultation publique exhaustive, transparente et ouverte soit adoptée de façon à rétablir la confiance de la population et à maintenir ce climat tout au long du processus d'analyse environnementale et de prise de décision. Les résidents ont rappelé qu'ils n'avaient pu participer aux prises de décisions concernant, par exemple, l'établissement des règles de fonctionnement du canal de dérivation, les procédures d'expropriation et les programmes d'indemnisation.

## **Agriculture**

L'agriculture a grandement retenu l'attention des participants aux séances de Sainte-Agathe et de Morris. Ils se sont dits préoccupés par le fait que la structure de retenue de Sainte-Agathe engloutirait des terres riches et productives dans la vallée de la rivière Rouge, ce qui constituerait une perte pour l'industrie agricole du Manitoba. Ils ont ajouté que la structure occasionnerait le prolongement des inondations au printemps et qu'une seule semaine de retard à la période d'ensemencement pouvait compromettre sérieusement les récoltes. Les résidents se sont également dits préoccupés par les effets des inondations sur les terres agricoles au cours des dernières années : réduction de la couche arable, lessivage des nutriments et exposition du sous-sol. De tels facteurs peuvent atténuer le rendement des cultures et entraîner une perte de revenus pour les agriculteurs.

On a donc recommandé qu'une étude économique des terres agricoles touchées par les inondations soit réalisée étant donné que les programmes d'assurance-récolte ne prévoient pas d'indemnisation pour les terres inondées.

## **Eaux souterraines**

La question des eaux souterraines par rapport aux solutions en matière de protection contre les inondations a été soulevée aux séances de Winnipeg, de Selkirk et de Morris. Ce sont les administrations et les résidents de municipalités situées au nord et à l'est de Winnipeg ayant éprouvé des difficultés avec leurs puits depuis la construction du canal de dérivation de la rivière Rouge qui se sont dits les plus préoccupés. Nombre de participants ont manifesté des craintes quant aux incidences d'un canal de dérivation plus profond sur les aquifères régionaux. Ils ont demandé qu'une indemnisation leur soit versée afin d'approfondir leurs puits ou pour trouver une autre source d'eau potable. Les préoccupations ont également porté sur la vulnérabilité accrue de la nappe phréatique à la contamination de source agricole, industrielle ou autre par suite de l'agrandissement du canal.

## **Approche globale**

Les participants aux séances de Winnipeg, de Selkirk et de Sainte-Agathe ont exprimé la nécessité d'adopter une approche globale en matière de protection contre les inondations dans toute la vallée de la rivière Rouge et le bassin hydrographique. On a suggéré que les aspects sociaux, culturels, esthétiques, récréatifs et environnementaux soient pris en compte dans la planification et la conception des moyens de protection contre les inondations pour Winnipeg. On a préconisé l'aménagement de couloirs de verdure le long de la vallée de la rivière Rouge comme moyen de créer un lien entre les différents lieux, les installations et les activités et d'intégrer des valeurs sociales, esthétiques, environnementales et autres aux applications techniques des moyens de protection.

Cette question est intimement liée aux niveaux d'eau en période estivale à Winnipeg et au potentiel récréatif d'un canal de dérivation agrandi.

## **Intérêts des Premières Nations**

La question des intérêts des Premières Nations a été soulevée aux séances de Sainte-Agathe et de Morris par rapport aux répercussions que pourrait avoir la structure de retenue de Sainte-Agathe sur les membres

des Premières Nations de Roseau River et leurs ressources. À la séance de Selkirk, des intervenants ont fait remarquer que l'érosion des rives mettait en péril des lieux de sépulture autochtones.

## **Mesures préventives contre les inondations**

La question des mesures préventives contre les inondations a été abordée de façon spécifique aux séances de Sainte-Agathe et de Morris et, de manière générale, à celles de Winnipeg et de Selkirk. On a allégué que si on portait dès maintenant une plus grande attention à la prévention des inondations, on serait, dans l'avenir, moins préoccupés par les inondations. Parmi les mesures de prévention proposées figurent notamment des structures de retenue en amont, des ponceaux munis de vannes, des zones humides aménagées et le quadrillage du réseau routier (surface gaufrée).

Les participants à toutes les séances ont fait observer que les États-Unis devaient prendre une plus grande part de responsabilité dans la gestion des débits en amont et la prévention des crues en aval.

## **Niveaux d'eau en été**

Plusieurs organismes et participants à la séance de Winnipeg ont fait part de leur inquiétude à l'égard des niveaux d'eau erratiques à l'intérieur de la ville en été et de la nécessité de prendre cet aspect en compte au moment de choisir l'ouvrage de protection. Ils ont souligné l'importance de stabiliser les niveaux d'eau après la crue printanière annuelle de sorte que La Fourche et les promenades de la rivière continuent d'être fonctionnels. Les avantages résultant de la stabilité des niveaux d'eau pour les commerçants, les voyageurs, les plaisanciers, divers organismes et la ville elle-même ont fait l'objet d'une discussion. On a également signalé que la stabilité des niveaux d'eau contribuait à maîtriser l'érosion des rives.

Par contre, le maintien de niveaux d'eau souhaités à l'intérieur de Winnipeg aux dépens de niveaux plus élevés pour les résidents en amont constitue une préoccupation majeure qui a été soulevée aux séances de Sainte-Agathe et de Morris.

## **Protection de l'écosystème aquatique**

Les incidences possibles des solutions en matière de protection contre les inondations sur l'écosystème aquatique de la rivière Rouge et ses tributaires ont été soulignées à plusieurs reprises au cours des audiences. La principale préoccupation a trait aux effets de la structure de retenue de Sainte-Agathe sur les rivières Rat et Marsh. Les participants se sont également dits inquiets des répercussions possibles de

l'agrandissement du canal de dérivation sur le bassin hydrographique de la rivière Seine. On a souligné par ailleurs la nécessité de poursuivre les recherches afin de bien comprendre les retombées des mesures de protection sur les écosystèmes aquatiques.

## **Potentiel récréatif**

Plusieurs présentations ont porté sur le potentiel récréatif lié à l'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge. Parcs, pentes de ski, pistes cyclables et de randonnée pédestre et installations de deltaplane ont été évoqués. On a recommandé qu'une approche plus large en matière de protection contre les inondations soit adoptée plutôt qu'une simple approche technique ou économique. Ce faisant, non seulement le volet récréatif serait-il pris en compte à l'étape de la planification des travaux, mais également les aspects sociaux, culturels et environnementaux. Des couloirs de verdure ont été proposés comme lien entre les collectivités, les attractions et les activités le long du corridor de la rivière Rouge.

## **Planification des mesures d'urgence**

À toutes les séances, une certaine préoccupation a été exprimée concernant la planification des mesures d'urgence ou en cas de catastrophe et la nécessité d'adopter des plans et de mettre en place des procédures avant que ne survienne une crue majeure. Des mesures de prévention proactives ont été préconisées de façon à diminuer l'incertitude face à de nouvelles crues. On a également proposé que les plans en cas de catastrophe soient élaborés de concert avec les municipalités de la vallée de la rivière Rouge et qu'une formation visant à faire face à une crue majeure soit dispensée aux résidents.

## **Corridor de commerce du centre du continent**

À la séance de Morris, on s'est inquiété des répercussions que pourraient avoir les inondations sur les échanges avec les États-Unis et le Mexique dans le corridor de commerce du centre du continent. Les inondations possibles en aval de la structure de retenue de Sainte-Agathe ont fait l'objet d'une préoccupation particulière. Les participants ont mis l'accent sur les avantages économiques du corridor de commerce pour les municipalités de la vallée de la rivière Rouge et sur l'importance de maintenir la route 75 ouverte à l'année pour la circulation nord-sud.

## ***Bibliographie***

- Commission mixte internationale. 2000a. *Soyons prêts pour la prochaine inondation*. Rapport final du Groupe de travail international sur le bassin de la rivière Rouge.
- Commission mixte internationale. 2000b. *Living With the Red*. Rapport présenté aux gouvernements du Canada et des États-Unis sur la réduction des incidences des crues dans le bassin de la rivière Rouge.
- Groupe KGS. 2000a. *Flood Protection for Winnipeg: Part I – Vulnerabilities, Part II – Mitigation Measures*. Rapport à la Commission mixte internationale.
- Groupe KGS. 2000b. *Flood Protection for Winnipeg: Part III – Pre-Feasibility Studies*. Rapport à la Commission mixte internationale.
- Groupe KGS. 2001a. *Flood Protection Studies for Winnipeg: Main Report*. Document du Groupe KGS, de InterGroup Consultants et de North/South Consultants présenté à Conservation Manitoba, au gouvernement du Canada et à la ville de Winnipeg.
- Groupe KGS. 2001b. *Flood Protection Studies for Winnipeg: Appendices A, C, D, E and F*. Document du Groupe KGS, de InterGroup Consultants et de North/South Consultants présenté à Conservation Manitoba, au gouvernement du Canada et à la ville de Winnipeg.
- Groupe KGS. 2001c. *Flood Protection Studies for Winnipeg: Appendix B*. Document du Groupe KGS, de InterGroup Consultants et de North/South Consultants présenté à Conservation Manitoba, au gouvernement du Canada et à la ville de Winnipeg.